L'entretien de la chaudière est-il obligatoire?

Notre réponse

Oui.

Si vous êtes locataire, vous devez prendre en charge l'entretien de la chaudière. Cela fait partie de votre **obligation générale d’entretien du logement**.
Cela signifie donc que si la chaudière tombe en panne à cause d’un manque d'entretien de votre part, vous devrez payer la réparation de la chaudière.

Pour plus d'informations, voyez notre fiche "Qui doit payer la réparation de la chaudière?".

Références légales

- Articles 8, 14 1°,15 et 16 du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation
- Répartition des réparations, travaux et entretiens à charge du bailleur ou incombant au preneur (tableau non exhaustif)

Documents type

Date de mise à jour: Lundi 01/09/25